

**LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT**  
**JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

- Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Audrey Monsieur, directeur général  
Annie Vanderhaegen , Bernard Carpriau, Carol Delers, membre du Bureau permanent  
Iris Van Laethem, chef du Service social
- Absents :
- Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

---

Le président ouvre la séance à 11h30.

---

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

**A. POLITIQUE ET ORGANISATION**

1. Politique et organisation - Nommer le campus de l'action sociale.

L'article est reporté

**B. PERSONNEL**

2. Personnel - Département du personnel

Le collège des bourgmestre et échevins discute de la proposition d'organigramme et de cadre du personnel. Celle-ci est soumise aux syndicats et aux conseils.

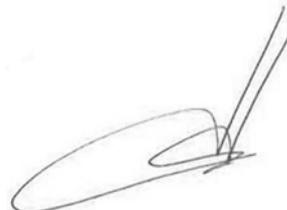
3. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
4. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements
5. Service social – Autre aide
6. Service social – Droit à l'intégration sociale
7. Service social – Equivalent de revenu d'intégration
8. Service social – Initiative locale d'accueil
9. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
10. Service social – Emploi article 60§7
11. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
12. Service social – Agence immobilière sociale
13. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général  
Audrey Monsieur



Le président du CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 09/12/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.